

SOLVAY SA
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Mardi 13 mai 2025 à 10h30

Procès-verbal

EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'assemblée générale ordinaire de Solvay SA, dont le siège est établi rue de Ransbeek, 310, 1120 Bruxelles (ci-après également dénommée "Solvay" ou la "Société") s'est tenue le mardi 13 mai 2025, à l'Event Lounge, Boulevard Général Wahis 16F à 1030 Bruxelles.

La séance s'ouvre à 10 heures 30 sous la présidence de M. Pierre Gurdjian.

Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à cette assemblée et a prononcé son discours.

Le document de support au discours du Président est annexé au présent procès-verbal.

BUREAU

Il est procédé à la composition du Bureau, conformément à l'article 33 des statuts de Solvay.

Le Président a désigné comme Secrétaire, M. Nicolas Jérôme, *Deputy General Counsel Corporate Governance and Deputy Corporate Secretary*, de Solvay.

Parmi les actionnaires, Mme Sandrine van Zeebroeck et M. Ludovic Hamal ont accepté de remplir les fonctions de scrutateurs. M. Philippe Kehren a complété le Bureau.

Tous les membres du Bureau ont participé à l'assemblée en présentiel.

FORMALITÉS DE CONVOCATION

Le Président constate que :

- le communiqué de presse relatif à l'assemblée a été publié le 11 avril 2025 et les documents relatifs à l'assemblée ont été disponibles sur le site internet de la société depuis cette date ;
- les convocations à l'assemblée contenant l'ordre du jour ont été insérées dans le "Moniteur belge", "L'Echo" et "De Tijd" du 11 avril 2025 ; un exemplaire justificatif de chacune de ces publications est mis à la disposition des scrutateurs ;
- les actionnaires nominatifs ont été convoqués les 10 avril et 11 avril 2025, de même que les administrateurs et le commissaire le 11 avril 2025, suivant le modèle également mis à la disposition des scrutateurs.

ACTIONNAIRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

D'après la liste de présence signée par les membres de l'assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataires, les actionnaires présents et représentés possédaient ensemble 64.386.205 sur les 105.876.416 actions composant le capital social, soit 60,81%.

Les vérifications nécessaires ont été effectuées en ce qui concerne le respect des formalités d'admission à l'assemblée par les actionnaires présents et représentés.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Rapport de gestion pour l'exercice 2024 (en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise)**
- 2. Rapport du commissaire pour l'exercice 2024**
- 3. Communication des comptes consolidés pour l'exercice 2024 – Rapport du commissaire sur les comptes consolidés**
- 4. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2024 – Affectation des bénéfices et fixation du dividende**

Proposition de résolution : Approuver les comptes annuels et l'affectation des bénéfices pour l'exercice 2024 et fixer le dividende brut par action à 2,43 EUR. Après déduction de l'acompte sur dividende brut de 0,97 EUR par action, payé le 22 janvier 2025, le solde du dividende brut s'élèvera donc à 1,46 EUR par action, payable à partir du 21 mai 2025.

- 5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2024**

Proposition de résolution : Donner décharge aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2024 pour l'accomplissement de leurs tâches lors de l'exercice 2024.

- 6. Décharge au commissaire pour l'exercice 2024**

Proposition de résolution : Donner décharge au commissaire en fonction durant l'exercice 2024 pour l'accomplissement de ses tâches lors de l'exercice 2024.

- 7. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice 2024**

Proposition de résolution : Approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2024, figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

- 8. Politique de rémunération**

Proposition de résolution : Approuver la politique de rémunération établie conformément à l'article 7:89/1 du Code belge des Sociétés et des Associations. La politique de rémunération est disponible sur le site Internet de la Société, comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale.

- 9. Conseil d'administration : Renouvellement de mandat**

- a. Renouvellement du mandat de M. Wolfgang Colberg**

Proposition de résolution : Renouveler le mandat de M. Wolfgang Colberg en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, son mandat actuel arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels relatifs à l'exercice 2028.

- b. Confirmation de M. Wolfgang Colberg en tant qu'administrateur indépendant**

Proposition de résolution : Reconnaître que Monsieur Wolfgang Colberg remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et des Associations, de la disposition 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise 2020 et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Solvay et le nommer en qualité d'administrateur indépendant. Conformément à l'article 7:87 §1 al.3 du Code belge des Sociétés et des Associations, le Conseil confirme également expressément qu'il n'a aucune indication d'un quelconque élément susceptible de mettre en doute l'indépendance de Monsieur Wolfgang Colberg conformément aux critères susmentionnés.

10. Commissaire

a. Renouvellement du mandat du commissaire

Proposition de résolution : Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'administration, agissant sur recommandation du Comité d'audit et des risques et sur recommandation du Conseil d'entreprise, il est proposé de renouveler le mandat de la société EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé à Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique et dont le numéro d'entreprise est le 0446.334.711, en tant que commissaire de la Société pour une période de trois ans. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de mai 2028. Pendant cette période, EY Réviseurs d'Entreprises SRL sera représentée par M. Eric Van Hoof.

b. Renouvellement du mandat d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL concernant l'assurance des informations sur le développement durable imposée par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen relative à la publication d'informations en matière de durabilité (Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises)

Proposition de résolution : Le mandat du commissaire concernant l'assurance des informations sur le développement durable prendra fin à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'administration, agissant sur recommandation du Comité d'audit et des risques et après information au Conseil d'entreprise, il est proposé de renouveler le mandat de la société EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, représentée par M. Eric Van Hoof, concernant la mission relative à l'assurance de l'information sur le développement durable pour une durée qui s'alignera avec le mandat actuel du commissaire chargé du contrôle des comptes annuels.

La mission d'assurance de l'information en matière de durabilité est stipulée par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (la « Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises » ou « CSRD »), qui a été transposée en droit belge le 2 décembre 2024. Ces informations sur la durabilité comprennent également les informations requises par l'article 8 du règlement européen (UE) 2020/852 relatif à l'établissement d'un cadre pour la promotion des investissements durables (la « Taxonomie de l'UE »).

c. Fixation des émoluments du commissaire

1. Proposition de résolution : Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les émoluments annuels d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que commissaire de Solvay SA, qui comprennent l'audit des comptes statutaires ainsi que l'audit des comptes consolidés du Groupe, à hauteur de 3.550.000 EUR.
2. Proposition de résolution : Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les émoluments annuels d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL pour sa mission relative à l'assurance des informations sur le développement durable conformément à la Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises, à hauteur de 594.000 EUR.

11. Divers

EXPLICATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Des explications détaillées ont été fournies aux participants concernant les modalités de participation, notamment pour la session de questions-réponses et le vote des résolutions. Ces explications ont notamment porté sur les modalités pratiques et les aspects de protection des données personnelles des participants.

Toutes les questions relatives aux points de l'ordre du jour ont pu être posées préalablement par écrit jusqu'au 7 mai 2025, 23 heures 59. Il a été indiqué aux participants qu'il y sera répondu durant l'assemblée, ainsi qu'aux questions qui auront été posées lors de la session de questions-réponses durant cette assemblée. L'ensemble des questions a reçu dès lors une réponse lors de la session de questions-réponses dédiée avant la session des votes, dans la

mesure où elles portaient sur des points à l'ordre du jour et où la communication de certaines données ou de certains faits n'était pas de nature à porter préjudice aux intérêts de la société ou à des engagements de confidentialité. Les questions portant sur un même sujet ont été regroupées.

Il a ensuite été indiqué aux participants que la session de vote a été ouverte.

EXPOSÉ DU CEO

Le Président a donné la parole à M. Philippe Kehren. M. Philippe Kehren a prononcé son discours.

Le document de support au discours de M. Philippe Kehren est annexé au procès-verbal.

SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES

Les débats ont été menés par le Président.

Il fut tout d'abord répondu aux questions écrites qui ont été adressées à la société. Pour rappel, ces questions devaient être communiquées au plus tard le 7 mai 2025, 23 heures 59.

Il fut ensuite répondu aux questions posées oralement pendant la séance.

Le compte-rendu des discussions lors de la séance de questions-réponses figure en annexe au procès-verbal.

VOTES

Vote au sujet des points repris à l'ordre du jour

L'assemblée est ensuite passée à l'examen point par point de l'ordre du jour.

1. et 2. En ce qui concerne les deux premiers points à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2024 en ce compris la déclaration de gouvernance d'entreprise, dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi. Le Conseil a pris connaissance du rapport du Commissaire et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

Le Président a constaté que les dispositions nécessaires ont été prises pour répondre aux obligations légales en matière de diffusion du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2024, y compris la déclaration de gouvernance d'entreprise et le rapport du commissaire.

Dans ces conditions, il fut renoncé à la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2024.

Eu égard à la large diffusion dont le rapport du commissaire a fait l'objet, il fut renoncé à la lecture de ce rapport.

Conformément aux dispositions légales applicables, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport du Commissaire ont été soumis au Conseil d'Entreprise de Solvay à Bruxelles. Il fut renoncé à la lecture du rapport du Conseil d'Entreprise. Pour ceux qui désiraient en prendre connaissance, un exemplaire était tenu à leur disposition chez les scrutateurs.

Ces points ne nécessitaient pas de vote.

3. Le troisième point à l'ordre du jour concerne les comptes consolidés de l'exercice 2024. Il s'agit également d'un point pour information, qui ne nécessitait pas de vote.

Ces comptes consolidés ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil a pris connaissance du rapport du Commissaire et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

4. L'assemblée a ensuite approuvé les comptes annuels de l'exercice 2024 de Solvay SA ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice et de fixation du dividende avec une majorité de 99,65% des voix.

Chaque action entièrement libérée recevra un dividende brut par action entièrement libérée à 2,43 EUR. Compte tenu de l'acompte de 0,97 EUR brut par action versé le 22 janvier 2025, le solde de dividende s'élèvera à 1,46 EUR brut par action payable à partir du 21 mai 2025.

5. L'assemblée a donné décharge aux Administrateurs en fonction durant l'exercice 2024 pour les opérations de cet exercice avec une majorité de 97,64% des voix.

6. L'assemblée a ensuite donné décharge au Commissaire en fonction durant l'exercice 2024 pour les opérations de cet exercice avec une majorité de 98,82% des voix.

7. En ce qui concerne le rapport de rémunération, un exposé relatif aux points principaux de ce rapport a été présenté à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé avec une majorité de 92,56% des voix le rapport de rémunération 2024 figurant au chapitre 6 de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

8. Approbation de la nouvelle politique de rémunération

Après un exposé relatif aux principaux points de la nouvelle politique de rémunération, il a été proposé d'approuver la politique de rémunération établie conformément à l'article 7:89/1 du Code belge des Sociétés et des Associations.

La résolution a été approuvée à 93,45% des voix.

9. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandat

a. Renouvellement du mandat de M. Wolfgang Colberg

Il a été proposé de renouveler le mandat de M. Wolfgang Colberg en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels relatifs à l'exercice 2028.

La résolution a été approuvée à 91,13% des voix.

b. Confirmation de M. Wolfgang Colberg en tant qu'administrateur indépendant

Il a été proposé de reconnaître que Monsieur Wolfgang Colberg remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et des Associations, de la disposition 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise 2020 et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Solvay et le nommer en qualité d'administrateur indépendant.

La résolution a été approuvée à 99,95% des voix.

10. Commissaire

a. Renouvellement du mandat du commissaire

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'administration, agissant sur recommandation du Comité d'audit et des risques et sur recommandation du Conseil d'entreprise, il a été proposé de renouveler le mandat de la société EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé à Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique et dont le numéro d'entreprise est le 0446.334.711, en tant que commissaire de la Société pour une période de trois ans. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de mai 2028. Pendant cette période, EY Réviseurs d'Entreprises SRL sera représentée par M. Eric Van Hoof.

La résolution a été approuvée à 99,72% des voix.

b. Renouvellement du mandat d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL concernant l'assurance des informations sur le développement durable imposée par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen relative à la publication d'informations en matière de durabilité (Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises)

Le mandat du commissaire concernant l'assurance des informations sur le développement durable prendra fin à l'issue de la présente Assemblée. Sur proposition du Conseil d'administration, agissant sur recommandation du Comité d'audit et des risques et après information au Conseil d'entreprise, il a été proposé de renouveler le mandat de la société EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège social est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, représentée par M. Eric Van Hoof, concernant la mission relative à l'assurance de l'information sur le développement durable pour une durée qui s'alignera avec le mandat actuel du commissaire chargé du contrôle des comptes annuels.

La mission d'assurance de l'information en matière de durabilité est stipulée par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (la « Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises » ou « CSRD »), qui a été transposée en droit belge le 2 décembre 2024. Ces informations sur la durabilité comprennent également les informations requises par l'article 8 du règlement européen (UE) 2020/852 relatif à l'établissement d'un cadre pour la promotion des investissements durables (la « Taxonomie de l'UE »).

La résolution a été approuvée à 99,97% des voix.

c. Fixation des émoluments du commissaire

1. Il a été proposé à l'Assemblée d'approuver les émoluments annuels d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que commissaire de Solvay SA, qui comprennent l'audit des comptes statutaires ainsi que l'audit des comptes consolidés du Groupe, à hauteur de 3.550.000 EUR.

La résolution a été approuvée à 99,87% des voix.

2. Il a été proposé à l'Assemblée d'approuver les émoluments annuels d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL pour sa mission relative à l'assurance des informations sur le développement durable conformément à la Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises, à hauteur de 594.000 EUR.

La résolution a été approuvée à 99,86% des voix.

11. Divers

Les formalités relatives à la présente assemblée seront effectuées par Nicolas Jérôme en sa qualité de *Deputy General Counsel Corporate Governance and Deputy Corporate Secretary*. Ce point ne nécessite pas un vote.

CLÔTURE

Aucun problème ni incident technique n'ont empêché ou perturbé la participation à l'assemblée générale ou au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire à 13h27.

Le présent procès-verbal a été signé par les membres du Bureau.

Aucun actionnaire participant à l'assemblée n'a demandé à signer le procès-verbal.